

est soustrait aux effets du parasitisme, il se fait, il se mûrit principalement par l'action de l'oxygène de l'air pénétrant lentement par les douves du tonneau. Sous le rapport pratique, le mieux est d'essayer de prévenir les altérations spontanées des vins. Or, d'après les observations qui précèdent, le microscope sera le guide le plus sûr pour reconnaître l'existence du mal et le spécifier dans sa nature dès son apparition, c'est-à-dire, à un moment où il est toujours possible de le combattre. »

A. BOILLOT.

(*Moniteur*, 24 février 1864).

L'Apiculture au Mont-Ventoux (Vaucluse).

Le Mont-Ventoux, dans l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse), offre de grandes ressources aux abeilles par la quantité de fleurs qu'il leur procure à la fin de l'été. La commune de Bedoin (canton de Mormoiron), située au pied de ce mont, et qui cultive le sainfoin, compte environ 1,500 ruchées d'abeilles. Voici des renseignements que veut bien nous adresser M. le Maire de cette commune sur la manière de pratiquer l'apiculture par les vingt-cinq ou trente possesseurs de ruches de Bedoin.

« *La ruche.* — La ruche est ordinairement faite avec le tronc de vieux arbres creusés à l'intérieur et dont la partie extérieure est encore saine : elle est polie en dehors et arrondie en dedans, et elle ne présente qu'une épaisseur de bois de 3 à 4 centimètres. A défaut d'un tronc d'arbre, on prend un rondin qu'on coupe en deux, qu'on creuse et qu'on rejoint ensuite avec des cercles de fer, ce qui ne donne pas toute la solidité durable. Les ruches, comme il vient d'être dit, sont ordinairement rondes, néanmoins, quand on ne trouve pas de bois propice pour les faire de cette manière, on les établit

carrées, avec des planches de sapin un peu épaisses ; mais cette qualité est reconnue la plus mauvaise. La hauteur de la ruche n'est que de 60 à 70 centimètres ; plus elle est basse, plus les abeilles semblent s'y plaire. La circonférence n'est pas limitée ; il y en a depuis 1 mètre jusqu'à 1 m. 60. On a remarqué que les abeilles travaillent mieux dans les petites ruches que dans les grandes, mais comme il y a de gros et de petits essaims, il en faut de toutes dimensions : leur capacité varie de 50 à 80 litres. La partie de la ruche qui touche la terre n'est pas bouchée, et elle est percée sur le devant de plusieurs petits trous pour le passage des abeilles. Le dessus, au contraire, est hermétiquement bouché avec du bois imperméable à l'eau, tel que celui de chêne, et, pour plus de garantie contre l'inconstance du temps, on le recouvre encore d'une pierre large ou bien de tuiles. »

« *Essaimage.* — L'essaimage a lieu, dans la plaine, au commencement du mois de mai, et, dans la montagne, vers la fin de juillet. Il a lieu au commencement du mois d'août pour les ruches qui n'ont pas fait leurs essaims dans la plaine et pour celles provenant des premiers essaims du mois de mai. Du reste, l'influence atmosphérique du temps peut reculer ou avancer l'essaimage de quinze jours. Quand la ruche est bien pleine de cire et de miel, elle peut faire jusqu'à quatre essaims, mais c'est un danger pour elle. Quand elle arrive à ce chiffre, les essaims ne valent guère et les abeilles mères sont sujettes à mourir. Les premiers essaims sont toujours volumineux et remplissent leur ruche avant l'hiver, ce qui n'arrive pas avec les essaims suivants, à cause du manque d'ouvrières. Pour obvier à l'inconvénient qui résulte de la diminution du nombre des ouvrières, on met deux petits essaims ensemble. L'essaimage peut être évalué à 100 pour 100.

« *Déplacement des ruches.* — La fin du mois de juin est l'époque la plus opportune pour le transfert des ruches de la plaine à la montagne ; car, à cette époque, les fleurs de la

plaine disparaissent, et celles de la montagne, telles que les lavandes, les serpolets, les romarins, les thyms, etc., dont les abeilles paraissent être le plus friandes, commencent à fleurir. On cherche, soit dans la plaine, soit dans la montagne, un endroit bien abrité du vent du Nord, exposé au soleil du Midi, et l'on y place sur la même ligne toutes les ruches d'un apier. Pour retenir les essaims qui s'échappent des ruches, on a le soin de placer en face des branches de chêne vert ou de pin qu'on plante de manière à pouvoir les arracher à volonté et les secouer de même pour recueillir les essaims qui s'y sont suspendus. »

« *Réception des essaims.* — On prend une ruche qu'on frotte intérieurement de thym en fleur, on l'incline près de l'essaim, et on frappe avec une baguette sur le couvercle de la ruche, sous prétexte que ce bruit fait précipiter les abeilles dans l'intérieur de la ruche. Il arrive souvent que plusieurs essaims sortis en même temps de ruches différentes se mêlent. Alors on approche deux ruches et on cherche à en faire entrer autant dans l'une que dans l'autre, ou on choisit une grande ruche dans laquelle on loge la réunion; une telle population peut donner 40 kil. de miel et même davantage. »

« Pour prévenir la saison rigoureuse, on redescend les ruches dans la plaine au commencement du mois de novembre, et on les met à l'abri près d'une habitation où elles peuvent être surveillées. C'est alors qu'a lieu la récolte du miel. »

« *Récolte des ruches.* — Pour enlever les produits, on étouffe les abeilles à l'aide d'une mèche soufrée; puis on coupe les bâtons qui soutiennent les rayons, on pose la ruche sur un baquet et on la secoue pour la vider; les gâteaux tombent avec les abeilles mortes; on sépare les plus beaux, et le reste est pilé et produit un miel inférieur qu'on livre au commerce ou à la distillation. Si on désire avoir du miel vierge, on ne mélange point les abeilles avec le miel. On obtient celui-ci en le faisant fondre dans un linge qu'on approche d'un bon feu. »

— Le prix du miel varie beaucoup, mais il ne se vend presque jamais au-dessous de 60 fr. les 100 kil.; son prix moyen est de 4 fr. le kil. Les négociants le vendent au détail au prix de revient, et ils trouvent encore leur bénéfice sur la cire qu'ils vendent quatre fois plus. Ils le vendent aussi aux distillateurs qui l'expédient de tous les côtés, soit aux confiseurs, soit aux épiciers. La cire est livrée aux fabricants de cierges. »

« Les possesseurs de ruches qui en possèdent un certain nombre, un cent par exemple, en vident la moitié si elles sont bien fournies et si le prix du miel est un peu élevé. Mais, si elles sont maigres, ils se contentent d'en vider une trentaine. En prévision d'épuisement de nourriture, on a toujours soin de conserver du miel et d'en donner sur une assiette aux abeilles nécessiteuses. Une ruche moyenne peut fournir 20 kil. de miel quand la saison a été très-favorable. Quand la miellée donne, sept ou huit jours suffisent aux abeilles pour emplir leur ruche jusqu'aux bords; mais il arrive aussi qu'il en meure beaucoup dans un même laps de temps lorsque les vivres manquent. La fleur du sainfoin est celle qui leur fournit le plus de miel, et c'est à l'époque de la floraison de cette plante qu'a lieu l'essaimage dans la plaine. »

« Vers la fin de juillet, époque des grandes chaleurs, a lieu le transfert des colonies de la plaine à la montagne, transfert qui se fait la nuit. »

« *Rendement.* — Les apiers sont tellement sujets aux variations qu'on ne peut guère en estimer le revenu. On voit des ruchers de 150 ruches être dégarnis en quelques jours. La valeur d'une ruche sans miel est de 2 à 3 francs; pleine, son prix varie selon le prix du miel; elle est payée à raison de 15 à 20 fr. au mois de novembre par le particulier qui veut devenir apiculteur. Une fois l'hiver passé, elle se paie davantage. »

Il n'est pas étonnant que des possesseurs de ruches qui étouffent leurs abeilles quand elles ont une bonne récolte et

qui les soignent pas quand elles en ont une mauvaise, voient s'accomplir des ravages aussi grands dans leurs apiers. Il faut même que la localité soit très-bonne pour conserver des abeilles, et nous ne doutons pas que des apiculteurs éclairés ne fassent là des affaires d'or. Année moyenne, le bénéfice des ruches peut être de 14 à 15 fr. à Bedoin, si elles étaient cultivées par les méthodes rationnelles.

(*L'Apiculteur*, mai 1864).

Création de sources.

Le savant académicien, M. Babinet, vient de publier dans le *Constitutionnel* un article très-intéressant dans lequel il indique le procédé à suivre pour la création d'une fontaine artificielle; nous le reproduisons comme pouvant être fort utile dans les localités déshéritées d'eau.

« Si l'on considère les frais de création d'une source abondante et qu'on les compare aux frais nécessaires pour bâtir un château ou même un manoir un peu considérable, on va voir qu'il ne manque aux architectes et aux *terrassiers* qu'un peu de science ou même qu'un bon exemple à suivre pour créer partout des sources qui ne tariraient point et qui suffiraient aux besoins des hommes et des animaux pour un village entier, les irrigations exceptées.

« Ce ne sont point les affluents des grandes rivières qui fournissent à leur entretien et à leur augmentation à mesure que leur cours se prolonge; ce sont les infiltrations souterraines qui viennent sourdre au fond de leur bassin. Par exemple, le bois de Boulogne avec son sol sablonneux absorbe et conserve presque toute l'eau que la pluie annuelle y fait tomber. C'est un peu plus d'un demi-mètre dans les environs de Paris. Cette eau pénètre jusqu'aux couches de glaise ou de calcaire